

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation **Vendre plus grâce à ses engagements éco-responsables en utilisant l'IA.**

Objectifs de la formation

- Comprendre pourquoi et comment ses engagements et ses actions éco-responsables sont aujourd'hui de formidables leviers pour développer ses ventes en direct, si l'on sait mettre en œuvre une communication responsable.
- S'inspirer des meilleurs exemples d'opérateurs touristiques en matière d'action et de démarches éco-responsables, pour améliorer son offre, son expérience client et sa communication.
- Identifier les canaux et supports susceptibles de valoriser ses engagements et actions éco-responsables, ainsi que d'apporter une clientèle davantage sensibilisée.

Public attendu : entreprises du tourisme : hôteliers, résidences de tourisme, campings, villages de vacances, prestataires de loisirs, sites touristiques, sportifs, oenotouristiques.

- Personnels de direction,
- Responsables communication/marketing, responsable commercial

Prérequis

- Disposer d'un compte payant ou gratuit sur ChatGPT (et/ou Claude IA).
- Atout France s'engage à s'assurer que les participants répondent aux prérequis.

Méthode et outils pédagogiques

- Support de formation au format PowerPoint, enrichi d'exemples, de nombreuses captures et illustrations, de liens vers des sites ou ressources complémentaires,
- Nombreuses mises en situation autour d'un cas marketing fil rouge,
- Échanges avec les stagiaires sur leurs cas concrets (retours d'expériences).

Modalités d'évaluation et de suivi

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis-à-vis des prérequis et objectifs. Un questionnaire d'évaluation des connaissances de l'inscrit et de ses attentes sera envoyé en amont à chaque stagiaire avant le début de la formation.
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation à la fin de chaque séquence.
- Les travaux stagiaires sont évalués en cours de formation.
- Un questionnaire de satisfaction est complété par les participants en fin de formation

Programme : joint en annexe

Document modifié le 17/12/2024

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 – 75680 Paris Cedex 14 - France

Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Date : jeudi 13 mars, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Durée : 7 heures

Lieu : formation à distance

Votre formateur : Mathieu VADOT,

Accessibilité : en cas de mobilité réduite d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail au plus tard jeudi 6 mars 2025, à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr afin de lui permettre de mettre en place les dispositions nécessaires.

La formation *Vendre plus grâce à ses engagements éco-responsables en utilisant l'IA* de jeudi 13 mars, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 se déroulera à distance.

Les modalités d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles :

- 1/ en complétant le formulaire d'inscription en ligne, accessible à partir du bouton Inscription sur la page internet du site www.atoute-france dédiée à la formation,
- 2/ en adressant à formations@atout-france.fr le bulletin d'inscription complété.

Le délai d'accès à nos formations est de 7 jours précédant le 1^{er} jour de la formation. Ce délai est indicatif. En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être réduit. N'hésitez pas nous consulter pour connaître les places disponibles.

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants. Merci de cocher la case correspondant au statut de votre structure.

Frais de formation Adhérent Atout France

Frais de formation Non adhérent

665 € HT X = €

885 € HT X = €

133 € (TVA 20 %) X = €

177 € (TVA 20 %) X = €

798 € TTC X = €

1 062 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

Document modifié le 17/12/2024

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 – 75680 Paris Cedex 14 - France

Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail au plus tard **jeudi 6 mars 2025**, à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr, au plus tard **jeudi 6 mars 2025, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme

Pour Atout France

**Signature, nom et qualité du signataire
Cachet de l'organisme**

Rose-Marie ABEL
Secrétaire Générale
Directrice Générale par intérim

Pour ordre,
Philippe MAUD'HUI
Directeur Observation,
Qualité et Développement Durable